Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260616-20260616_02-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 **N° 20260616_02**

OBJET • Espaces aquatiques : modification du règlement intérieur

Nombre d'élus communautaires • 15
Présents • 09
Pouvoirs • 03
Votants • 12

Par convocation en date du 11 juin 2026, les membres composant le bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le mardi 16 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 9h00, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • Olivier BELLEC, Jean-Louis BLOT, Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Daniel CAUGANT, Christian DAUTEL, Sophie HÉLIAS, Guy PAGNARD, Jacques RANNOU, Christine RAOUL.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • Fabienne LE CALVEZ (pouvoir à Sophie HELIAS), Quentin LE GAILLARD (pouvoir à Olivier BELLEC), Catherine ESVANT (pouvoir à Christine RAOUL)

ABSENTS EXCUSÉS • Eléna PATY, Michel LOUSSOUARN, Valérie GUILLOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales et par délibération N°20260507_03 portant délégations générales du conseil communautaire au bureau communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Morgane BRAESCU-ANDRIEU.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260616-20260616_02-DE

Christine RAOUL expose que le règlement intérieur des espaces aquatiques nécessite d'être révisé afin d'y intégrer les évolutions suivantes :

- Apporter des précisions au niveau de l'hygiène baigneur
- Sécuriser le cadre réglementaire autour des objets trouvés
- Apporter des précisions ou reformuler des éléments mineurs
- Ajuster le nommage des postes cités dans le document

Par délibération n° 20260507_03 du 07 mai 2026, le conseil communautaire a porté délégation au bureau communautaire pour « Approuver, signer et prendre toute décision concernant les règlements intérieurs et de services, visant à règlementer l'organisation et la sécurité des services publics, tant vis-à-vis du personnel que des usagers, à l'exception des tarifs qui sont approuvés par le conseil communautaire ainsi que du règlement intérieur des assemblées qui reste approuvé par le conseil communautaire, après avis favorable de la commission » et considérant les avis favorables de la Commission Solidarités, Santé, Équipements sportifs, Participation citoyenne, Habitat, Accueil des citoyens français itinérants du 21 mai 2026,

À 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le bureau communautaire :

- **Approuve** les modifications du règlement intérieur ci-annexé,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du bureau communautaire.

Fait à Concarneau, le 16 juin 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 18/06/2026
Qualité : PRESIDENT CCA